

## TITRE V

### ÉPREUVES D'APTITUDE AU SAUT D'OBSTACLES

Elles sont groupées en deux Cycles différents :

- un Cycle classique (Chapitre 51);
- un Cycle libre (Chapitre 52),

et destinées à mettre en valeur les meilleurs jeunes chevaux en fonction de leur aptitude à la discipline.

Toutes les recommandations techniques (parcours, cotes, jugement) concernant le Saut d'obstacles sont regroupées dans le Chapitre 53.

#### **Chap. 51. LE CYCLE CLASSIQUE**

Pour chaque génération de jeunes chevaux de 4, 5 et 6 ans, le Cycle classique comporte :

- des épreuves régionales;
- des concours interrégionaux;
- une Finale nationale avec un Championnat.

Les épreuves régionales et les concours interrégionaux sont destinés à sélectionner progressivement les meilleurs éléments qui se confronteront à la Finale nationale en disputant les CHAMPIONNATS qui désignent les meilleurs 4 ans, les meilleurs 5 ans et les meilleurs 6 ans, classés en trois catégories : ÉLITE, EXCELLENT et TRÈS BON.

Dispositions particulières : les mâles, hongres et femelles peuvent être séparés en plusieurs épreuves dans certains concours. Ils courent normalement sur le même parcours et dans ce cas la dotation est calculée pour l'ensemble de la génération comme s'il n'y avait qu'une seule épreuve.

Si les parcours sont différents, la dotation sera calculée séparément pour chacune des épreuves.

**511. Jeunes chevaux de 4 ans**

Le cycle classique jeunes chevaux de 4 ans comporte :

- les épreuves régionales de saut d'obstacles « Formation » pendant toute la saison ;
- les épreuves régionales de saut d'obstacles « Qualification » : à partir du 23 mai 2011 ;
- le C.I.R. intégrant les tests de modèle et allures de l'épreuve de présentation ;
- la Finale nationale intégrant les tests de jugement de dressage et de style à l'obstacle de l'épreuve de présentation.

S  
O  
4**5111. Épreuves régionales de saut d'obstacles « Formation »****51111. Participation**

Tout jeune cheval/poney de 4 ans répondant aux conditions définies à l'article 312 peut participer aux épreuves régionales du Cycle classique de Saut d'Obstacles « Formation » sous réserve de :

- n'avoir pris part depuis le début de l'année qu'à des épreuves d'élevage ;
- n'avoir pas participé, en saut d'obstacles, à des épreuves hors Cycle classique Chevaux ;

Au sein d'un même concours, en fonction de l'avant-programme, un jeune cheval/poney peut concourir 2 épreuves, soit consécutivement à la suite d'une seule détente (idem style JC hunter) soit sur 2 jours distincts.

**51112. Déroulement**

Barème A sans chronomètre à une vitesse de 325 m/mn :

- Tracé type style jeunes chevaux hunter (cf. art. 53 du Règlement) ;
- Construction des obstacles type style jeunes chevaux hunter (cf. art. 53411) ;
- Hauteur maximum des droits et oxers : 1 m ;
- Rivière obligatoire sur le terrain mais en option sur l'épreuve ;
- Obstacle à 3 plans sur bidet obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> mai ;
- Nombre d'obstacles par parcours : 7 à 8 dont un double à partir du 1<sup>er</sup> mai.

**5112. Épreuves régionales de CSO « Qualification »****51121. Participation**

Tout jeune cheval de 4 ans répondant aux conditions définies à l'article 312 peut participer aux épreuves régionales du

Cycle classique de Saut d'Obstacles « Qualification » sous réserve de :

- n'avoir pris part depuis le début de l'année qu'à des épreuves d'élevage ;
- n'avoir pas participé, en saut d'obstacles, à des épreuves hors Cycle classique ;
- avoir participé à un minimum de 6 épreuves régionales de saut d'obstacles « Formation ».

#### 51122. Déroulement

Barème A sans chronomètre à une vitesse de 325 m/mn :  
Tracé et construction des obstacles (cf. art. 5321 et 53412).

#### 5113. Epreuves d'extérieures 4 ans

Elles entrent en compte dans le quota général du nombre total d'épreuves courues et dans le quota d'épreuves de Concours complet.

Elles sont destinées à développer la franchise à l'obstacle sur des parcours d'obstacles fixes.

Elles ne sont pas prises en compte dans la participation ni au classement des finales nationales pour le Championnat de Cycle classique saut d'obstacles 4 ans.

#### 51131. Participation

Tout jeune cheval de 4 ans qualifié pour le Cycle classique de saut d'obstacles peut, parallèlement à celui-ci, prendre part à des « épreuves d'extérieur ».

Exceptionnellement, si les conditions techniques le permettent ainsi que le nombre de jeunes chevaux engagés, une « épreuve d'extérieur » pourra se dérouler le même jour qu'une épreuve de Saut d'Obstacles.

Les participations à ces épreuves n'entament pas le quota d'épreuves de saut d'obstacles autorisées (voir art. 3231).

#### 51132. Déroulement et normes techniques

Chaque concours proposant une épreuve du Cycle classique de concours Complet pour chevaux de 4 ans proposera également une « épreuve d'extérieur » réduite au seul cross de l'épreuve de concours Complet.

Le parcours de fond constitue le test unique pour les chevaux engagés dans les « épreuves d'extérieur ». Les normes techniques figurent à l'article 786.

Le règlement du cross des épreuves de concours Complet s'applique à ces épreuves.

#### 51133. Jugement et classement des épreuves d'extérieur

Le parcours bouclé sans pénalité tel que défini sur le test de cross de CCE jeunes chevaux, à une vitesse d'au moins 400 m/mn entraîne l'attribution d'une première prime.

Le parcours bouclé sans pénalité tel que défini sur le test de cross de CCE jeunes chevaux, aux obstacles à une vitesse d'au moins 375 m/mn et de moins de 400 m/mn entraîne l'attribution d'une deuxième prime.

Le parcours bouclé avec un seul refus sur les obstacles à une vitesse d'au moins 400 m/mn entraîne l'attribution d'une deuxième prime.

Les cas d'élimination prévus à l'article (voir article 786 des épreuves de concours Complet) sont applicables aux chevaux concourant en épreuve d'extérieur.

Le montant des primes sera fixé par publication sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et au Bulletin de la S.H.F.

#### 5114. Concours interrégional

##### 51141. Participation

Un jeune cheval ne peut participer qu'à un seul concours interrégional dans l'année en Cycle classique 4 ans.

Un jeune cheval ne peut participer à plus de deux épreuves de C.S.O. dans un même concours interrégional.

##### 51142. Qualification

Pour être admis dans un concours interrégional le jeune cheval doit avoir participé, à la veille des épreuves, à un maximum de 16 épreuves officielles, en cycle d'élevage exclusivement, sous réserve :

- en saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de 6 épreuves du Cycle classique 4 ans « Qualification » ;
- dans les autres disciplines, d'avoir respecté les conditions de participation définies à l'article 3231.

## 51143. Déroulement

### 511431. Epreuves d'aptitude au saut d'obstacles

Pour tous les jeunes chevaux engagés :

2 épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles au barème A sans chronomètre, à une vitesse de 325 m/mn, avec classement séparé et dotations particulières fixées sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou sur le Bulletin de la S.H.F.

### 511432. Epreuve de présentation - 1<sup>er</sup> temps

#### Principes

Les jeunes chevaux participent au 1<sup>er</sup> temps de l'épreuve de présentation du Championnat des chevaux de 4 ans (jugement des allures et du modèle).

Le 2<sup>e</sup> temps, le dressage et le style à l'obstacle est jugé lors de la Finale nationale.

La note d'épreuve de présentation (N.E.P.) est la moyenne sur 20 des deux notes attribuées :

- au C.I.R. (allures et modèles) ;
- à la Finale nationale (dressage et style à l'obstacle) ;

#### Déroulement du 1<sup>er</sup> temps de l'épreuve de présentation au C.I.R. (allures et modèle)

##### - Phase A : jugement des allures

Le cavalier présente son jeune cheval pendant deux minutes aux trois allures (pas, trot, galop), pour montrer au mieux transitions et allongements devant le jury qui note les allures (équilibre, engagement, amplitude) sur 20 et peut éliminer un cheval boiteux de l'épreuve de présentation.

La reprise de la Phase A est détaillée dans l'annexe en fin du présent règlement en A.213.

##### - Phase B : jugement du modèle

A la suite, le cavalier présente son jeune cheval en main devant le même jury qui note le modèle (conformation du jeune cheval vue sous l'angle de la carrière sportive) l'expression et la distinction ainsi que la conservation (une note globale sur 20).

Une mauvaise tenue (toiletage du cheval, tenue du présentateur ou du cavalier) peut entraîner un abattement d'un ou plusieurs points sur la note du deuxième jury.

– La note

La moyenne des notes des Phases A et B constitue la note Allures et Modèle.

– Organisation et Jury

Ce 1<sup>er</sup> temps doit se dérouler sur un rectangle de 50 x 25 m. Les modalités de présentation sont précisées dans l'annexe en fin du présent règlement en A.21 et A.31.

Les chevaux portant un numéro pair effectuent l'épreuve de présentation à l'issue du 1<sup>er</sup> parcours de saut d'obstacles.

Les chevaux portant un numéro impair effectuent l'épreuve de présentation à l'issue du 2<sup>e</sup> parcours de saut d'obstacles.

Le jury est constitué de 2 ou 3 juges membres de la S.H.F. et présidé par l'un d'entre eux.

Un vétérinaire peut être désigné pour participer à titre consultatif au jury.

Une personne qualifiée contrôle le livret et le signalement du jeune cheval/poney.

S  
O  
4

## 5115. Finale nationale

### 51151. Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, à la veille des épreuves :

a) avoir participé à un maximum de 18 épreuves officielles, en cycles d'élevage exclusivement, sous réserve :

– en saut d'obstacles, d'avoir participé à un maximum de 14 épreuves du Cycle classique 4 ans dont un maximum de 6 épreuves « Qualification » et 2 épreuves de C.I.R. ;

– dans les autres disciplines d'avoir respecté les conditions de participation, définies à l'article 3231 ;

b) avoir participé à l'épreuve de présentation du C.I.R., sans y avoir été éliminé.

c) avoir obtenu depuis le début de l'année des gains en C.S.O. Cycle classique 4 ans et une note de modèle et allures (1<sup>er</sup> temps de la note de présentation) tels que leur produit soit égal ou supérieur à la barre de qualification publiée sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou au Bulletin de la S.H.F.

## 51152. Déroulement

### 511521. Epreuve d'aptitude au saut d'obstacle

a) Epreuve «qualificative» au Barème A sans chronomètre à une vitesse de 325 m/mn donnant lieu à un classement séparé.

b) Epreuve « Finale » au Barème A sans chronomètre à une vitesse de 325 m/mn donnant lieu à un classement séparé. Les critères de qualification à l'étape finale sont définis à l'avant-programme de la finale nationale des chevaux de 4 ans.

c) Epreuve « Petite Finale » au Barème A sans chronomètre à une vitesse de 325 m/mn donnant lieu à un classement séparé. Les chevaux non qualifiés à l'épreuve « Finale » sont qualifiés à l'épreuve « Petite Finale ».

### 511522. Epreuve de présentation - 2<sup>e</sup> temps

a) L'épreuve de présentation est jugée sur le 1<sup>er</sup> parcours qualificatif et sur l'épreuve « Finale ».

b) Le jury note à chaque fois le dressage (soumission, impulsion) sur 20 et l'obstacle (style, aptitude) sur 20.

La moyenne de ces notes constitue la note de dressage et style à l'obstacle.

La non-participation sur un des parcours entraîne la note de 0 sur la phase correspondante.

#### **La Note finale (la Note d'Epreuve de Présentation : N.E.P.)**

Elle est obtenue en faisant la moyenne de la note sur 20 des allures et du modèle (obtenue au C.I.R.) d'une part, et la note sur 20 de dressage et style à l'obstacle (obtenue à la Finale nationale) d'autre part.

### 5116. Championnat des 4 ans

Tous les jeunes chevaux participant à l'épreuve « Finale » concourent pour le Championnat des entiers et hongres d'une part, et juments d'autre part.

#### 51161. Calcul des points

Les points du Championnat sont obtenus en cumulant :

– le complément à 20 de la note finale de présentation (N.E.P.);

(Exemple : une note de 17,33 apportera  $20 - 17,33 = 2,67$  points pour le Championnat.)

– les points de pénalité obtenus lors de la 1<sup>re</sup> épreuve d'aptitude au Saut d'obstacles et de l'épreuve « Finale » de la Finale nationale.

(Exemple : 0 + 4 = 4 points soit un total de 2,67 + 4 = 6,67 points pour le Championnat.)

#### 51162. Résultats du Championnat

Le championnat des 4 ans ne donne pas lieu à un classement (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, etc.); les jeunes chevaux lauréats sont répartis en 3 catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

– ÉLITE : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points inférieur ou égal à 4,5;

– EXCELLENT : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points supérieur à 4,5 et inférieur ou égal à 8;

– TRÈS BON : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points supérieurs à 8 et inférieur ou égal à 12.

### 512. Jeunes chevaux de 5 ans

#### 5121. Épreuves régionales

##### 51211. Catégories d'épreuves

Il est proposé deux niveaux d'épreuves régionales pour les chevaux de 5 ans :

– niveau 5 ans A (voir les cotes d'obstacles dans les recommandations techniques, cf. art. 5321);

– niveau 5 ans B (de difficultés techniques inférieures aux 5 ans A).

##### 51212. Participation

Tout jeune cheval de 5 ans répondant aux conditions de qualification définies à l'article 31 et n'ayant pas disputé en 2010 à 4 ans plus de 20 épreuves officielles dont au maximum 14 en saut d'obstacles (les épreuves de Cycle classique 4 ans non qualificatif et de T.D.S.O. étant exclues du quota de 14) peut participer aux épreuves régionales du Cycle classique de saut d'obstacles sous réserve de n'avoir pris part en France depuis le début de l'année qu'à des épreuves d'élevage et, en saut d'obstacles, à des épreuves du Cycle classique ou de Cycle libre (selon les conditions de l'article 51211).

Au cours de l'année, un jeune cheval peut alterner des épreuves du Cycle classique 5 ans B et 5 ans A.

Au cours de l'année, un jeune cheval peut alterner des épreuves du Cycle classique 5 ans B et du Cycle libre 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année. Dans ce cas, il ne pourra plus participer aux épreuves du Cycle classique 5 ans A et à la Finale nationale du Cycle classique 5 ans.

Un jeune cheval ne peut disputer plus de deux épreuves de saut d'obstacles dans le même concours régional.

Un jeune cheval de 5 ans est autorisé à participer à un maximum de 3 C.S.I. hors de France. Les épreuves officielles effectuées dans ces concours internationaux ne sont pas prises en compte dans le quota d'épreuves de C.S.O. autorisées avant le C.I.R. ou la Finale nationale.

#### 51213. Déroulement

Toutes ces épreuves se déroulent au barème A sans chronomètre à la vitesse de 350 m/mn.

#### 5122. Concours interrégional

Les articles ci-dessous ne concernent que les épreuves interrégionales 5 ans A.

##### 51221. Participation

La participation à un Concours interrégional est facultative pour se qualifier à la Finale nationale.

Un jeune cheval ne peut participer qu'à un seul concours interrégional dans l'année.

Les épreuves de 5 ans B programmées dans les interrégionaux suivent le règlement des épreuves régionales. Ainsi un jeune cheval peut participer en 5 ans B exclusivement à plusieurs concours interrégionaux.

##### 51222. Qualification

Pour être admis en concours interrégional le jeune cheval doit avoir participé entre le début de son année d'épreuves d'élevage et la veille des épreuves à un maximum de 20 épreuves officielles, sans sortir des épreuves d'élevage, sous réserve :

– en Saut d'Obstacles, d'avoir participé à un maximum de 18 épreuves officielles en Cycle classique chevaux exclusivement, pour participer aux deux épreuves du Concours interrégional, ou 19 épreuves officielles pour participer à une seule d'entre elles ;

– dans les autres disciplines, d'avoir respecté les conditions de participation propres à chaque discipline, définies à l'article 3232.

### 51223. Déroulement

Les deux épreuves d'aptitude au Saut d'Obstacles se déroulent au barème A sans chronomètre à la vitesse de 350 m/min avec un classement séparé.

Dans chacune de ces épreuves, les jeunes chevaux peuvent obtenir des points de bonification pour la Finale nationale selon le barème suivant. Ces points interviennent lors de la Finale nationale pour la qualification au Critérium et pour le classement du Championnat (cf. article 51231).

Ces deux épreuves font l'objet d'une dotation spécifique fixée annuellement sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou au Bulletin de la S.H.F.

S  
O  
5

### 5123. Points de bonification pour la Finale nationale

Ces points sont obtenus lors des concours interrégionaux et viennent primer la régularité du jeune cheval sur l'année.

#### 51231. Points de bonification obtenus lors des concours interrégionaux

Dans chacune des deux épreuves des concours interrégionaux, des points de bonification sont obtenus sur le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 pt ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 pt.

#### 51232. Points de bonification primant la régularité du jeune cheval.

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves 5 ans A, au nombre total d'épreuves 5 ans A courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un minimum de 10 épreuves 5 ans A comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en 5 ans A entre le début de l'année et le début des finales, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points ;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points ;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point ;

- de 60 à moins de 70 % : 1 point;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

(Exemple : un cheval de 5 ans qualifié avec 5 parcours sans faute en 5 ans B sur 9 puis 6 parcours sur 8 en 5 ans A bénéficiera seulement d'un bonus de 1 puisque sa proportion de sans-faute sera ramenée à 6/10 soit 60 %.)

## 5124. **Finale nationale**

### 51241. **Qualification**

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

a) Avoir participé à un maximum de 22 épreuves officielles sans sortir du cycle d'élevage, sous réserve :

- en Saut d'Obstacles, d'avoir participé à un maximum de 20 épreuves officielles, en Cycle classique exclusivement;

- dans les autres disciplines, d'avoir respecté les conditions de participation propres à chaque discipline, définies à l'article 3232.

b) Avoir obtenu un minimum de gains de C.S.O. Cycle classique 5 ans fixé annuellement sur le site S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou Bulletin de la S.H.F.

### 51242. **Déroulement**

a) Tous les jeunes chevaux engagés participent :

- à 2 épreuves qualificatives disputées au barème A sans chronomètre à 350 m/mn, avec classement séparé;

- à la phase montée de l'épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur les 2 épreuves qualificatives avec attribution d'une note sur 20 sur chaque parcours.

b) Les 100 premiers chevaux du classement provisoire sont qualifiés pour participer :

- à la phase de présentation en main de l'épreuve de présentation : jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation (noté sur 20);

– à une épreuve finale dénommée Critérium se déroulant au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/min.

Le classement provisoire est déterminé par :

- l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;
- la déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 51231) ;
- la déduction des points de bonification primant la régularité sur l'année (art. 51232) ;
- sous la réserve que le total des points calculé ci-dessus ne soit pas supérieur à 5.

S  
O  
5

La répartition par sexe des 100 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première épreuve qualificative.

Les chevaux sans faute à l'issue des deux épreuves qualificatives qui ne seraient pas classés dans les 100 premiers au classement provisoire sont qualifiés au Critérium et au 2<sup>e</sup> temps de l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 100 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié.

### 5125. Championnat des 5 ans

Les jeunes chevaux participant à la fois à l'épreuve de présentation et au Critérium concourent pour le Championnat des chevaux Entiers et Hongres d'une part, et Juments d'autre part.

#### 51251. Calcul des points

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- + points de pénalité des deux épreuves qualificatives ;
- + points de pénalité du Critérium ;
- + complément à 20 de la Note de présentation (moyenne de la phase montée et de la phase en main) ;
- points de bonification obtenus dans le CIR ;
- points de bonification primant la régularité.

*Exemple :*

1 <sup>re</sup> épreuve qualificative	0
2 <sup>e</sup> épreuve qualificative	+ 4
Epreuve de présentation :	
Phase montée Qualif 1	16,5
Phase montée Qualif 2	17
Moyenne Phase montée	16,75
Phase en main	16,5
Note de présentation finale	3,38
[(16,75 + 16,5)/2 = 16,62]	
Sous-total	+ 7,38
Points de bonification CIR	- 0,75
4 pts de pénalité sur le 1 <sup>er</sup> parcours (- 0,5) et sans faute sur le 2 <sup>e</sup> (- 0,25)	
Points de bonification primant la régularité	- 0,5
11 parcours 5 ans A sans faute sur 22 → Ratio de 50 %	
Total Championnat	+ 6,13

**51252. Résultat du Championnat**

Le championnat des 5 ans ne donne pas lieu à un classement (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, etc.); les jeunes chevaux lauréats sont répartis en 3 catégories ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points inférieur ou égal à 2 ;
- EXCELLENT : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points supérieur à 2 et inférieur ou égal à 6 ;
- TRÈS BON : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points supérieur à 6 et inférieur ou égal à 10.

**513. Jeunes chevaux de 6 ans****5131. Épreuves régionales****51311. Catégories d'épreuves**

Il est proposé deux niveaux d'épreuves régionales pour les chevaux de 6 ans :

- niveau 6 ans A (voir les cotes d'obstacles dans les recommandations techniques) ;
- niveau 6 ans B (niveau intermédiaire entre les 5 ans A et les 6 ans A).

#### 51312. Participation

Tout jeune cheval répondant aux conditions définies à l'article 312 et n'ayant pas disputé en 2010 à 5 ans plus de 25 épreuves officielles dont au plus 23 en saut d'obstacles peut participer aux épreuves régionales du Cycle classique de Saut d'Obstacles.

Au cours de l'année, un jeune cheval peut alterner des épreuves du Cycle classique 6 ans B et 6 ans A.

Au cours de l'année, un jeune cheval peut alterner des épreuves du Cycle classique 6 ans B et du Cycle libre 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. Dans ce cas, il ne pourra plus participer aux épreuves du Cycle classique 6 ans A et à la Finale nationale du Cycle classique 6 ans.

Un cheval ne peut disputer plus de deux épreuves de saut d'obstacles dans le même concours régional.

#### 51313. Déroulement

Sur chaque concours régional les épreuves du Cycle classique pour chevaux de 6 ans se déroulent de la manière suivante :

##### a) 6 ans A :

- première épreuve au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/min (art. 2381 F.F.E.);
- seconde épreuve au barème A au chronomètre.

Lorsque le concours ne comporte qu'une seule épreuve pour 6 ans A, celle-ci se déroule au barème A au chronomètre.

##### b) 6 ans B :

Une ou deux épreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn (art. 2381 F.F.E.).

#### 5132. Concours Interrégional

Les articles ci-dessous ne concernent que les épreuves interrégionales 6 ans A.

### 51321. Participation

La participation à un Concours interrégional est facultative pour se qualifier à la Finale nationale.

Un jeune cheval ne peut participer qu'à un seul concours interrégional dans l'année.

Les épreuves de 6 ans B programmées dans les interrégionaux suivent le règlement des épreuves régionales. Ainsi un jeune cheval peut participer en 6 ans B exclusivement à plusieurs concours interrégionaux.

### 51322. Qualification

Pour être admis au concours interrégional le jeune cheval doit avoir participé, entre le début de « l'année épreuves d'élevage » et la veille des épreuves, à un maximum de 32 épreuves officielles dont au plus 20 en Cycle classique de saut d'obstacles pour participer aux deux épreuves ou 33 dont au plus 21 en Cycle classique pour participer à une seule d'entre elles.

### 51323. Déroulement

Il comporte deux épreuves d'aptitude au Saut d'obstacles :

- la première se déroule au Barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/mn (article 2381 F.F.E.);
- la seconde épreuve de chaque catégorie au Barème A au chronomètre.

Ces deux épreuves font l'objet d'une dotation particulière fixée sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou au Bulletin de la S.H.F.

Dans chacune de ces épreuves, les jeunes chevaux peuvent obtenir des points de bonification pour la Finale nationale selon le barème suivant. Ces points interviennent lors de la Finale nationale pour la qualification au Critérium et pour le classement du Championnat (cf. article 51331).

Ces deux épreuves font l'objet d'une dotation particulière fixée sur le site de la S.H.F. [ww.shf.eu](http://ww.shf.eu) et/ou au Bulletin de la S.H.F.

### 5133. Points de bonification pour la Finale nationale

Ces points sont obtenus lors des concours interrégionaux et viennent primer la régularité du jeune cheval sur l'année.

### 51331. Points de bonification obtenus lors des concours interrégionaux

Dans chacune des deux épreuves des concours interrégionaux, des points de bonification sont obtenus sur le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 0,5 pt ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 0,25 pt ;

S  
O  
6

### 51332. Points de bonification primant la régularité du jeune cheval

Ils sont calculés en prenant en compte le rapport du nombre de parcours sans pénalité réalisés en épreuves 6 ans A et CSI 6 ans Future Elite, au nombre total d'épreuves 6 ans A et CSI 6 ans Future Elite courues depuis le début de l'année jusqu'à la clôture des engagements pour la Finale nationale et avec un minimum de 10 épreuves 6 ans A et/ou CSI 6 ans Future Elite comme dénominateur du ratio.

Pour les jeunes chevaux titulaires de x % de parcours sans pénalité en 6 ans A entre le début de l'année et le début des finales, les points de bonification sont les suivants :

- 100 % : 3 points ;
- de 90 à moins de 100 % : 2,5 points ;
- de 80 à moins de 90 % : 2 points ;
- de 70 à moins de 80 % : 1,5 point ;
- de 60 à moins de 70 % : 1 point ;
- de 50 à moins de 60 % : 0,5 point.

(Exemple : un cheval de 6 ans qualifié avec 5 parcours sans faute en 6 ans B sur 9 puis 6 parcours sur 8 en 6 ans A bénéficiera seulement d'un bonus de 1 puisque sa proportion de sans-faute sera ramenée à 6/10 soit 60 %.)

### 5134. Finale nationale

#### 51341. Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit, entre le début de l'année et la veille des épreuves :

- avoir participé à un maximum de 34 épreuves officielles dont au plus 22 épreuves du Cycle classique de saut d'obstacles ou du circuit CSI Future Elite ;
- avoir obtenu dans les seules épreuves d'aptitude au Saut d'Obstacles du Cycle classique et/ou sur le circuit national des

CSI 6 ans Future Elite, un minimum de gains fixé sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou au Bulletin de la S.H.F. Les gains obtenus sur le circuit national des CSI 6 ans Future Elite correspondent aux gains théoriques calculés suivant le barème des épreuves d'élevage de 6 ans A.

#### 51342. Déroulement

a) Tous les jeunes chevaux engagés participent :

– à 2 épreuves qualificatives. La première se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage, la seconde, comportant obligatoirement des obstacles naturels, au barème A avec chronomètre et sans barrage. L'une et l'autre sont courues à la vitesse de 350 m/min ;

– à la phase montée de l'épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur les 2 épreuves qualificatives avec attribution d'une note sur 20 sur chaque parcours.

b) Les 50 premiers chevaux du classement provisoire sont qualifiés pour participer :

– à la phase de présentation en main de l'épreuve de présentation : jugement du modèle, de la présentation, de la distinction et de la conservation (noté sur 20) ;

– à une épreuve finale dénommée Critérium se déroulant au barème A avec chronomètre, à la vitesse de 350 m/mn, et barrage au chronomètre (art. 23822 F.F.E.).

Le classement provisoire est déterminé par :

– l'addition des points de pénalités encourus sur les 2 épreuves qualificatives ;

– la déduction des points de bonification obtenus lors d'un concours interrégional (art. 51231) ;

– la déduction des points de bonifications primant la régularité sur l'année (art. 51232) ;

– en départageant les ex-aequo selon leur temps sur la 2<sup>e</sup> épreuve qualificative.

La répartition par sexe des 50 chevaux qualifiés est définie en fonction du pourcentage d'entiers et hongres d'une part, et de juments d'autre part, participant à la première épreuve qualificative.

Les gagnants de la 2<sup>e</sup> épreuve qualificative pour Juments d'une part, et pour entiers et hongres d'autre part, qui ne seraient pas classés dans les 50 premiers du classement provisoire sont qualifiés pour le Critérium et le 2<sup>e</sup> temps de l'épreuve de présentation.

En cas de désistement d'un des 50 premiers qualifiés, le cheval suivant au classement dans sa catégorie, jument ou entiers / hongres, sera qualifié.

S  
O  
6

### 5135. Championnat des 6 ans

Les jeunes chevaux participant à la fois à l'épreuve de présentation et au Critérium concourent pour le Championnat des chevaux Entiers et Hongres d'une part, et Juments d'autre part.

#### 51351. Calcul des points

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- + points de pénalité des deux épreuves qualificatives ;
- + points de pénalité du Critérium ;
- + complément à 20 de la Note de présentation (moyenne de la phase montée et de la phase en main) ;
- points de bonification obtenus dans le CIR ;
- points de bonification primant la régularité.

*Exemple :*

1 <sup>re</sup> épreuve qualificative	0
2 <sup>e</sup> épreuve qualificative	+ 4
Epreuve de présentation :	
Phase montée Qualif 1	16,5
Phase montée Qualif 2	17
Moyenne Phase montée	16,75
Phase en main	16,5
Note de présentation finale	3,38
[(16,75 + 16,5)/2 = 16,62]	
Sous-total	+ 7,38
Points de bonification CIR	– 0,75
4 pts de pénalité sur le 1 <sup>er</sup> parcours	
(-0,5) et sans faute sur le 2 <sup>e</sup> (- 0,25)	

Points de bonification primant la régularité - 1  
 14 parcours 6 ans A et CSI 6 ans Future Elite  
 sans faute sur 22 → Ratio de 63 %  
 Total Championnat + 5,63

#### 51352. Classement du Championnat

Les championnats des 6 ans ne donnent pas lieu à un classement (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, etc.); les jeunes chevaux lauréats sont répartis en trois catégories : ÉLITE, EXCELLENT, TRÈS BON :

- ÉLITE : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points inférieur ou égal à 3;
- EXCELLENT : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points supérieur à 3 et inférieur ou égal à 7;
- TRÈS BON : les jeunes chevaux ayant obtenu un total de points supérieur à 7 et inférieur ou égal à 11.

### **Chap. 52. LE CYCLE LIBRE**

Le Cycle Libre se déroule sur trois années, le Cycle libre 1<sup>re</sup> année pour chevaux de 4 et 5 ans, le Cycle libre 2<sup>e</sup> année pour chevaux de 5 et 6 ans et le Cycle libre 3<sup>e</sup> année.

#### 521. Cycle libre 1<sup>re</sup> année

Le Cycle libre 1<sup>re</sup> année pour chevaux de 4 et 5 ans, se déroule sur le même tracé pour les 2 catégories d'âge.

Deux classements distincts sont établis, un pour les chevaux de 4 ans et un pour les chevaux de 5 ans.

Une seule reconnaissance de parcours commune est faite pour les deux catégories d'âge d'une épreuve de Cycle libre 1<sup>re</sup> année.

#### 5211. Épreuves régionales

##### 52111. Participation

Ces épreuves sont réservées aux jeunes chevaux de 4 ans et 5 ans courant pour la première année en épreuves officielles de saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 322).

Le nombre maximum d'épreuves officielles autorisées avant la Finale nationale est défini à l'article 52141.

Un jeune cheval de 4 ou 5 ans destiné au Cycle classique l'année suivante effectuera un nombre d'épreuves limité conformément à l'article 323 du présent règlement.

Le nombre d'épreuves officielles par jour est défini à l'article 324.

#### 52112. Déroulement

Les épreuves régionales du Cycle libre 1<sup>re</sup> année de saut d'obstacles se déroulent au barème A sans chronomètre à 325 m/mn (art. 238.1 F.F.E.).

#### 5212. Finales régionales

Une Finale régionale par catégorie d'âge peut être organisée dans chaque région.

#### 52121. Participation

Les critères de participations sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

Un cheval ne peut courir plus que 2 épreuves de Finales régionales Cycle libre 1<sup>re</sup> année.

#### 52122. Déroulement

Les deux épreuves se courent au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 325 m/mn (art. 238.1 F.F.E.).

Le classement de la Finale régionale est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves.

Les résultats en épreuves Finales régionales génèrent des points de bonification pour le Championnat de la Finale nationale (cf. art. 5213)

Sauf dérogation de la S.H.F., les deux épreuves sont organisées le samedi et le dimanche.

#### 5213. Points de bonifications pour la Finale nationale

##### 52131. Points de bonification acquis dans les autres disciplines jeunes chevaux

Des points de bonification pour la Finale nationale peuvent être acquis lors de participations aux épreuves pour jeunes chevaux dans les disciplines suivantes :

	RGEE SHF	Points de bonification			
		1 <sup>re</sup> prime	2 <sup>e</sup> prime	Note ≥ 58 %	1/2 prime
<b>4 ans</b>					
C.C.E. C. classique 4 ans	art. 751	2			1
C.C.E. C. libre 1 <sup>re</sup> année 4 ans	art. 761	2			
Extérieur 4 ans	art. 5114	2			1
Dressage C. classique 4 ans	art. 6111	2	2	1	
Dressage C. libre 1 <sup>re</sup> année	art. 621	2	2	1	
Style J.C. - hunter 4 ans	art. 10312	2	1		
<b>5 ans</b>					
C.C.E. C. classique 5 ans	art. 752	2			1
C.C.E. C. libre 2 <sup>e</sup> année	art. 762	2			
Dressage C. classique 5 ans	art. 6111	2	2	1	
Dressage C. libre 1 <sup>re</sup> année	art. 621	2	2	1	
Dressage C. libre 2 <sup>e</sup> année	art. 621/2	2	2	1	
Style J.C. - hunter 5 ans	art. 10312	2	1		

Le maximum de bonification déductible est limité à 2 points par discipline et 3 points toutes disciplines confondues.

Les points de bonification sont attribués uniquement aux chevaux dont les performances dans les épreuves ci-dessus sont réalisées avec un cavalier Amateur.

#### 52132. Points de bonification acquis en Finales régionales

Sur chacune des deux épreuves des Finales régionales, des points de bonification sont obtenus sur le barème suivant :

- parcours sans pénalité : 1 point ;
- pénalités > à 0 et ≤ à 4 pts : 1/2 point ;

#### 5214. Finale nationale

##### 52141. Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- avoir obtenu en épreuves d'élevage de saut d'obstacles, depuis le début de l'année et jusqu'à la veille de la Finale nationale, un total de gains ≥ à la barre de qualification dont le montant

sera publié ultérieurement sur le site de la S.H.F. [www.shf.eu](http://www.shf.eu) et/ou au Bulletin de la S.H.F. ;

- avoir obtenu au moins 70 % du montant de la barre de qualification en Cycle libre (les gains complémentaires pouvant être obtenus soit en Cycle libre soit en Cycle classique) ;
- avoir participé à un maximum de 18 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E.) en C.S.O. avant la Finale nationale.

S  
O  
C  
L

#### 52142. Déroulement

Il comporte :

a) Pour tous les chevaux participant à une épreuve qualificative, au Barème A sans chronomètre à 325 m/mn (art. 238.1 F.F.E.).

Une épreuve de présentation : jugement du dressage (soumission et impulsion) et de l'obstacle (style et aptitude) sur l'épreuve qualificative de saut d'obstacles avec attribution d'une note sur 20.

b) Pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire à l'issue de la première épreuve qualificative : une épreuve dite « finale », au barème A sans chronomètre à 325 m/ mn (art. 238.1 F.F.E.).

c) Pour les chevaux non classés dans l'épreuve dite « finale » : une épreuve au barème A sans chronomètre à 325 m/mn (art. 238.1 F.F.E.).

Le classement provisoire à l'issue de l'épreuve qualificative est déterminé par le cumul suivant :

- + points de pénalités encourus sur l'épreuve qualificative ;
- + complément à 20 de la note de présentation ;
- points de bonification acquis dans les autres disciplines jeunes chevaux (art. 52131) ;
- points de bonification obtenus lors d'une Finale régionale (art.52132).

#### 5215. Championnat Cycle libre 1<sup>re</sup> année

##### 52151. Calcul des points

Le calcul final des points du Championnat se cumule comme suit :

- + points de pénalités encourus sur l'épreuve qualificative ;
- + points de pénalités encourus sur l'épreuve « finale » ;

- + complément à 20 de la note de présentation;
- points de bonification acquis dans les autres disciplines jeunes chevaux (art. 52131);
- points de bonification obtenus lors d'une Finale régionale (art. 52132).

*Exemple :*

Epreuve qualificative	0
Epreuve finale	+ 4
Epreuve de présentation : 16/20	
Points épreuve de présentation (20 - 16 = 4)	+ 4
Points de bonification Finales régionales	- 1,5
4 pts de pénalité sur le 1 <sup>er</sup> parcours (- 0,5) et sans faute sur le 2 <sup>e</sup> (- 1)	
Points de bonification dans les autres disciplines	- 2
Une 2 <sup>e</sup> prime en dressage CL1	
Total Championnat	+ 4,5

#### 52152. Classement du Championnat

Les championnats des Cycles libres 1<sup>re</sup> année donnent lieu à un classement séparé pour les 4 ans et 5 ans.

Les jeunes chevaux lauréats sont répartis en deux catégories :

- 1<sup>re</sup> PRIME CHAMPIONNAT Cycle libre 1<sup>re</sup> année 4 ou 5 ans : jeunes chevaux ayant obtenu un total de points  $\leq$  à 3;
- 2<sup>e</sup> PRIME CHAMPIONNAT Cycle libre 1<sup>re</sup> année 4 ou 5 ans : jeunes chevaux ayant obtenu un total de points  $\leq$  à 7;

#### 522. Cycle libre 2<sup>e</sup> année

Le Cycle libre 2<sup>e</sup> année pour chevaux de 5 et 6 ans, se déroule sur le même tracé pour les 2 catégories d'âge;

Deux classements distincts sont établis, un pour les chevaux de 5 ans et un pour les chevaux de 6 ans.

Une seule reconnaissance de parcours commune est faite pour les deux catégories d'âge d'une épreuve de Cycle libre 2<sup>e</sup> année.

**5221. Épreuves régionales****52211. Participation**

Ces épreuves sont réservées aux jeunes chevaux de 5 ans et 6 ans courant pour la seconde année en épreuves officielles de saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 322) et aux jeunes chevaux de 6 ans courant pour la première année en épreuves officielles de saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 322).

Le nombre maximum d'épreuves officielles autorisées avant la finale nationale est défini à l'article 52231.

Un jeune cheval de 5 ans destiné au Cycle classique l'année suivante effectuera un nombre d'épreuves limité conformément à l'article 323 du présent règlement.

Le nombre d'épreuves officielles autorisées par jour est défini à l'article 324.

Les jeunes chevaux prenant part à une épreuve du Cycle libre 2<sup>e</sup> année sont exclus du Cycle libre 1<sup>re</sup> année.

**52212. Déroulement**

Les épreuves régionales du Cycle libre 2<sup>e</sup> année de saut d'obstacles se déroulent au barème A sans chronomètre à 350 m/mn (art. 238.1 F.F.E.).

**5222. Finales régionales**

Une Finale régionale par catégorie d'âge peut être organisée dans chaque région.

**52221. Participation**

Les critères de participations sont les mêmes que ceux des épreuves régionales.

**52222. Déroulement**

La 1<sup>re</sup> épreuve se déroule au barème A sans chronomètre et sans barrage à la vitesse de 350 m/min (art. 238.1 F.F.E.).

La 2<sup>e</sup> épreuve se déroule au Barème A au chronomètre.

Le classement de la Finale régionale est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves. Les ex aequo sont départagés sur le chronomètre de la 2<sup>e</sup> épreuve.

Sauf dérogation de la S.H.F., les deux épreuves sont organisées le samedi et le dimanche.

## 5223. Finale nationale

### 52231. Qualification

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

– avoir obtenu en épreuves d'élevage de saut d'obstacles, depuis le début de l'année et jusqu'à la veille de la Finale nationale, un total de gains  $\geq$  à la barre de qualification dont le montant sera publié ultérieurement sur le site de la S.H.F.;

– avoir obtenu au moins 70 % du montant de la barre de qualification en Cycle libre (les gains complémentaires pouvant être obtenus soit en Cycle libre soit en Cycle classique) ;

– avoir participé à un maximum de 23 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale.

### 52232. Déroulement

Il comporte :

a) Pour tous les chevaux participant, une épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre.

b) Pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire à l'issue de la première épreuve qualificative: une épreuve dite « finale », au barème A au chronomètre.

c) Pour les chevaux non classés dans l'épreuve dite « finale »: une épreuve au barème A au chronomètre.

## 5224. Championnat Cycle libre 2<sup>e</sup> année

Les championnats de Cycle libre 2<sup>e</sup> année donnent lieu à un classement séparé pour les 5 et 6 ans.

Le classement du Championnat est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves. Les ex aequo sont départagés sur le chronomètre de la 2<sup>e</sup> épreuve.

Les jeunes chevaux lauréats sont répartis en deux catégories :

– 1<sup>er</sup> PRIME CHAMPIONNAT Cycle libre 2<sup>e</sup> année 5 ou 6 ans : jeunes chevaux ayant obtenu un total de 0 point de pénalité;

– 2<sup>e</sup> PRIME CHAMPIONNAT Cycle libre 2<sup>e</sup> année 5 ou 6 ans : jeunes chevaux ayant obtenu un total de points  $\leq$  à 4.

**523. Cycle libre 3<sup>e</sup> année****5231. Épreuves régionales****52311. Participation**

Ces épreuves sont réservées aux chevaux de 6 ans courant pour la troisième année en épreuves officielles de saut d'obstacles (telles qu'elles sont définies à l'article 322).

Le nombre maximum d'épreuves officielles autorisées avant la Finale nationale est défini à l'article 5233.

Le nombre d'épreuves officielles autorisées par jour est défini à l'article 324.

**52312. Déroulement**

Identique au Cycle libre 2<sup>e</sup> année.

**5232. Finales régionales**

Identique au Cycle libre 2<sup>e</sup> année.

**5233. Finale nationale****52331. Qualification**

Pour être admis à la Finale nationale le jeune cheval doit :

- avoir obtenu en épreuves d'élevage de saut d'obstacles, depuis le début de l'année et jusqu'à la veille de la Finale nationale, un total de gains  $\geq$  à la barre de qualification dont le montant sera publié ultérieurement sur le site de la S.H.F. ;

- avoir obtenu au moins 70 % du montant de la barre de qualification en Cycle libre (les gains complémentaires pouvant être obtenus soit en Cycle libre soit en Cycle classique) ;

- avoir participé à un maximum de 34 épreuves officielles (S.H.F., F.F.E., à l'étranger) en C.S.O. avant la Finale nationale.

**52332. Déroulement**

Il comporte :

a) Pour tous les chevaux participant, une épreuve qualificative, au Barème A au chronomètre.

b) Pour les chevaux classés dans le premier tiers du classement provisoire à l'issue de la première épreuve qualificative: une épreuve dite « finale », au barème A au chronomètre.

c) Pour les chevaux non classés dans l'épreuve dite « finale » : une épreuve au barème A au chronomètre.

S  
O  
C  
L

### 52333. **Championnat Cycle libre 3<sup>e</sup> année**

Les championnats de Cycle libre 3<sup>e</sup> année donnent lieu à un classement séparé pour les 5 et 6 ans.

Le classement du Championnat est effectué par addition des points de pénalités de deux épreuves. Les ex aequo sont départagés sur le chronomètre de la 2<sup>e</sup> épreuve.

Les jeunes chevaux lauréats sont répartis en deux catégories :

- 1<sup>re</sup> PRIME CHAMPIONNAT Cycle libre 3<sup>e</sup> année 5 ou 6 ans : jeunes chevaux ayant obtenu un total de 0 point de pénalité;
- 2<sup>e</sup> PRIME CHAMPIONNAT Cycle libre 3<sup>e</sup> année 5 ou 6 ans : jeunes chevaux ayant obtenu un total de points  $\leq$  à 4.

### 524. **Cavaliers autorisés**

Epreuves régionales : cavaliers Amateurs et Pro.

Finales régionales et nationales : cavaliers titulaires d'une licence Amateur au 1<sup>er</sup> juin de l'année en cours.

### 525. **Nombre d'épreuves autorisées par jour**

Un jeune cheval ne peut disputer plus d'une épreuve de saut d'obstacles officielle par jour.

### 526. **Participation aux épreuves de 5 ans B et 6 ans B**

Les chevaux de 5 ans participant aux épreuves de Cycle libre 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année peuvent participer aux épreuves de Cycle classique 5 ans B et réciproquement.

Les chevaux participant aux épreuves de Cycle libre 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année peuvent participer aux épreuves de Cycle classique 6 ans B et réciproquement.

## **Chap. 53. RECOMMANDATIONS TECHNIQUES**

### 531. **Embouchures, enrênements et équipements**

#### 5311. **Embouchures**

- Les embouchures sont libres à l'exception des hackamores, des mors américains et de leurs dérivés.

Il est toutefois fortement conseillé d'utiliser pour les épreuves d'élevage un filet simple ou une bride complète sans martingale.

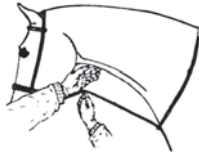
**5312. Enrènement****53121. Martingales**

Seule la martingale à anneaux est autorisée.

**Exception :** Dans les épreuves de Cycle classique 4 ans et 5 ans B et de Cycle libre 1<sup>re</sup> année, une martingale fixe, élastique ou non élastique, correctement ajustée, est autorisée toute l'année à l'exception des Finales nationales.

Martingale fixe bien ajustée :

Lorsque le cheval a l'encolure normalement placée, la martingale doit être à la distance d'une main de l'auge.

**53122. Rênes allemandes et gogues commandés**

Leur emploi est autorisé à la détente et interdit sur la piste de compétition sauf pour la remise des prix.

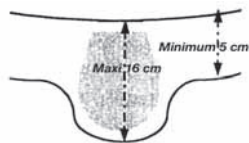
**5313. Protections**

Sur les terrains d'exercice et sur les parcours, seuls les protège-boulets sont autorisés sur les membres postérieurs :

- leur face interne n'excède pas 16 cm et la face externe mesure 5 cm minimum ;
- leur intérieur doit être lisse ;
- ils sont constitués d'une seule coque de protection ;
- la partie rigide de la protection est placée sur la face interne du boulet ;
- la seule fixation autorisée est un velcro non élastique. Aucun crochet, boucle ou lanière de fermeture n'est autorisé ;
- aucun élément additionnel ne peut être ajouté.

Les bandes postérieures sont interdites.

Schéma de protège-boulet autorisé.



**532. Parcours**

Dans un souci de formation, les Chefs de piste doivent s'attacher à la progressivité des parcours au cours de la saison, tout particulièrement pour les 4 ans et les épreuves de Cycle libre 1<sup>re</sup> année.

**5321. Cotes**

Epreuves de Cycle classique de Saut d'Obstacles :

	4 ans / 5 ans B	5 ans A / 6 ans B	6 ans A
DROIT	115	125	135
OXER	110	115/120	125/130
OXER	125/130	130/140	140/150

Epreuves de Cycle libre de Saut d'obstacles :

	Cycle libre 1 <sup>re</sup> année 4 ans	Cycle libre 1 <sup>re</sup> année 5 ans	Cycle libre 2 <sup>e</sup> année 5 ans	Cycle libre 2 <sup>e</sup> année 6 ans	Cycle libre 3 <sup>e</sup> année 6 ans
DROIT Hauteur	95	100	105	110	115
OXER Hauteur	90	95	100	105	105/110
OXER Largeur	105/115	115/120	115/120	115/125	125/135

Notes :

– Les cotes du Cycle libre et du Cycle classique pourront être modifiées de plus ou moins 5 cm en fonction des conditions techniques du terrain et du matériel disponible.

– Sur l'ensemble des épreuves, les cotes ci-dessus seront baissées de 5 cm jusqu'à fin avril.

– Les cotes des Finales nationales pourront être augmentées de 5 cm.

– Les chevaux de 6 ans courant pour la 1<sup>re</sup> année en épreuve officielle concourent sur les cotes de Cycle libre 2<sup>e</sup> année 6 ans.

**5322. Distance des parcours**

La longueur des parcours doit être la plus proche de 500 mètres.

### 5323. Tracé – Foulées

Le tracé comporte de larges changements de main, dans la mesure du possible autant à gauche qu'à droite.

Les distances entre les obstacles doivent être justes :

- 4 foulées 17,50 à 18,50 m ;
- 5 foulées 21 m à 22,50 m ;
- 6 foulées 24 m à 25,50 m ;
- 7 foulées 27 m à 28,50 m ;
- 8 foulées 30 m à 31,50 m ;
- 9 foulées 33 m à 34,50 m (distance maximum).

(Exemple : droit - oxer 21 m oxer - droit 22,50 m.)

S  
O

### 5324. Matériel et obstacles naturels

Les obstacles pour jeunes chevaux doivent inciter au respect.

Il est recommandé d'éviter le matériel trop « léger ». Les barres doivent avoir un front de 3,5 m minimum et un diamètre de 9 cm minimum.

Des obstacles naturels doivent être inclus le plus souvent possible dans les parcours. Ils sont obligatoires lors des concours interrégionaux et des finales.

Pour les épreuves de Cycle classique 4 ans, des fiches creuses de 3 cm à 3,5 cm de profondeur sont utilisées sur le plan supérieur de l'obstacle.

Des fiches de sécurité sont obligatoires y compris à 4 ans sur le 2<sup>e</sup> plan des oxers (paddock et parcours), les 2 plans postérieurs des barres de Spa et des oxers à 3 plans et sur la barre barrant une rivière.

### 533. Recommandations particulières pour les obstacles

#### 5331. Obstacles

Le premier obstacle (de préférence un oxer montant non large) doit se situer dans la moitié de terrain la plus éloignée du terrain de détente pour faciliter le départ du jeune cheval. De plus il est souhaitable de ne pas mettre le premier tournant dos au paddock.

Quatre verticaux, sauf cas particulier, doivent être inclus dans le parcours. Dès le début de saison, ces verticaux sont appelés par des caissons de mur, des petites haies ou des barres (notamment

sur les 2 premiers verticaux), ces appels devant se marier parfaitement avec l'obstacle afin d'éviter toute désobéissance.

En tout début de saison, les obstacles doivent avoir 5 cm de moins en hauteur et les oxers 10 cm de moins en largeur que les cotes prévues au Tableau des cotes ci-dessus.

En règle générale, ne pas construire des oxers carrés (cubes); ces obstacles sont difficiles d'abord et risquent de tromper le jeune cheval.

Il est nécessaire de faire sauter des haies au jeune cheval afin de l'affranchir. Une haie sera incluse au moins dans un obstacle de volée. Cet obstacle garni se situera, de préférence, dans la deuxième moitié du parcours.

La construction des obstacles doit être faite avec beaucoup de soins et d'une manière générale les obstacles ne doivent pas être trop légers afin d'être mieux respectés sans effrayer les jeunes chevaux; bien entendu, le fixe est à proscrire.

### 5332. **Combinaisons**

Les doubles doivent être faciles, toujours à deux foulées.

La combinaison doit être en direction du terrain de détente et en fin de parcours. Les combinaisons les plus classiques sont :

- soit l'oxer montant (90 x 110 x 120) suivi d'un vertical appelé à 10,90 m;
- soit le droit appelé avec derrière un vertical appelé à 10,70 m ou un oxer à 10,60 m.

Ne pas mettre de haie ou soubassement dans les combinaisons, sauf dans les derniers parcours avant la Finale nationale; dans ce cas, la cote maximale ne doit pas être appliquée.

### 5333. **Rivières**

Le jeune cheval est très impressionné par l'eau. De ce fait seules les rivières barrées et très bien construites peuvent être sautées.

Si la rivière présente un danger ou une difficulté quelconque, elle est à proscrire du tracé.

Les rivières utilisées doivent être en caoutchouc pour toutes les catégories d'âge.

En première partie de saison, cet obstacle est facultatif et placé après la ligne d'arrivée en direction du terrain de détente : elle doit toujours être barrée et sa largeur doit être inférieure à 2,50 m.

Pour les 6 ans, possibilité d'inclure dès le mois de juin une rivière barrée le 1<sup>er</sup> jour, et non barrée le 2<sup>e</sup> jour.

Tout comme dans une combinaison, la rivière doit permettre au jeune cheval de se « mécaniser » sur les obstacles.

Les parcours de la Finale nationale comportent au moins une fois une rivière barrée.

S  
O

#### 5334. **Terre**

La terre doit, à chaque fois que cela s'avérera possible, être incorporée au parcours.

Seules les buttes très simples ou les banquettes ne présentant aucune difficulté peuvent être utilisées.

Dans tous les cas, il convient de proscrire à l'entrée ou à la sortie d'une butte des trous ou des fossés.

### 534. **Recommandations particulières selon le type d'épreuve**

#### 5341. **Cycle classique 4 ans**

##### 53411. **Parcours d'épreuves de saut d'obstacles « Formation »**

###### 534111. **Principes généraux**

Le parcours doit être coulant, au tracé simple, composé de lignes de deux ou trois obstacles à des distances justes et faciles de trois, quatre, cinq ou six foulées, le double comptant comme un obstacle (avec 2 efforts).

Le tracé est fait obligatoirement de lignes droites.

Le premier obstacle d'une ligne sera toujours un obstacle type « vertical » et le dernier, un obstacle de type « oxer montant ».

Le premier et le dernier obstacle de la ligne sont placés assez loin du tournant de façon à avoir une ligne droite de 20 mètres avant et après la ligne d'obstacles.

Pour les concours à deux épreuves, le nombre d'obstacles de chaque épreuve ne doit pas dépasser huit.

Le parcours doit intégrer un double à partir du 1<sup>er</sup> mai.

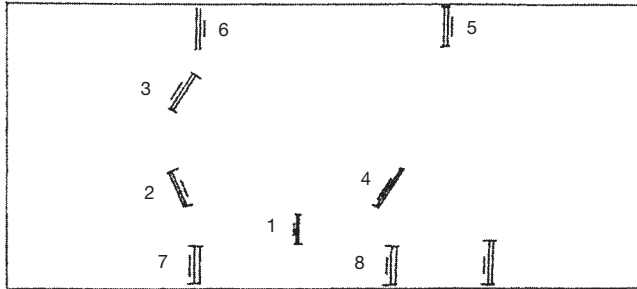
Les obstacles sont appelés, garnis et massifs et comporteront trois plans au moins.

Hauteur : 1,00 m maximum.

Largeur : 1,10 m/1,20 m environ à la base de l'obstacle.

#### 534112. **Parcours type**

##### EXEMPLE D'EMPLACEMENT DES OBSTACLES



JURY

(subordonné à la configuration du terrain)

Dimension souhaitée du terrain : mini : 80 m par 40 m

#### 534113. **Tableau des distances**

Deux foulées : 10,70 à 11 mètres.

Trois foulées : 14 à 14,5 mètres.

Quatre foulées : 18 mètres.

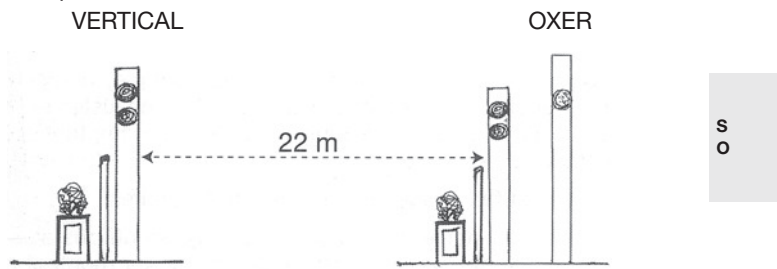
Cinq foulées : 22 mètres.

Six foulées : 26 mètres.

Les distances données ci-dessus sont à respecter impérativement, mesurées au décimètre.

La distance entre deux obstacles est mesurée du dernier plan du premier obstacle au deuxième plan du deuxième obstacle.

Exemple :



#### 53412. Parcours de saut d'obstacles « Qualification », CIR et Finale nationale

Les parcours de 4 ans sont des parcours d'initiation. Ils doivent être très classiques et ne présenter aucun piège provoqué par des fausses distances ou des obstacles trompeurs. Ils suivent une progression dans le temps, afin que les jeunes chevaux apprennent leur métier en confiance et sans appréhension. Des obstacles naturels (rivière barrée, bidet) peuvent être incorporés progressivement dans les parcours : les rivières et bidets sont obligatoires dans les parcours interrégionaux.

Le parcours doit se composer d'une dizaine d'obstacles ou onze sauts maximum. Il est conseillé de mettre des distances entre 2 obstacles supérieures à 5 foulées.

#### 5342. Cycle classique 5 ans

##### 5 ans B

Les parcours doivent être du même type que ceux tracés pour les 4 ans, avec éventuellement un double le 2<sup>e</sup> jour (cf. tableau des cotes).

Les parcours doivent comporter des obstacles naturels (rivière barrée, bidet et éventuellement talus, contre-haut, contrebas).

##### 5 ans A

Les parcours sont de type petit grand prix national. Ils comprennent onze obstacles maximum. Il est à noter qu'une diminution de la longueur du parcours entraîne automatiquement une diminution du nombre de sauts.

Dès le début de saison, les oxers peuvent être plus carrés. A partir du mois de mai, deux doubles à 1 ou à 2 foulées ou un

double à 1 ou 2 foulées et/ou un triple à 1 et 2 foulées ou 2 et 1 foulées avec des cotes modestes peuvent être inclus (cf. tableau des cotes art. 5321). Ces parcours doivent comporter des obstacles naturels (rivière, bidet et éventuellement talus, contre-haut, contrebas).

Les distances entre les obstacles sont justes. Il est conseillé de mettre des distances entre deux obstacles supérieures à 5 foulées.

#### 5343. Cycle classique 6 ans

Les parcours sont de type grand prix national.

##### 6 ans A

En début de saison, les parcours comportent douze obstacles maximum en évitant les difficultés techniques (cf. tableau des cotes).

Il convient de varier progressivement les combinaisons doubles à deux et à une foulée et de mécaniser les jeunes chevaux sur des triples à une et deux foulées, ou à deux et une foulée.

Ces parcours doivent comporter des obstacles naturels (rivière, bidet et éventuellement talus, contre-haut, contrebas et butte).

Comme pour les 5 ans, il est conseillé de mettre des distances supérieures à 4 foulées entre deux obstacles.

##### 6 ans B

Le tracé du parcours et les cotes des obstacles des épreuves de 6 ans B sont celles des épreuves de 6 ans A.

Afin de faciliter le déroulement des concours, les cotes des obstacles sont revues à la baisse d'environ 10 cm par rapport au 6 ans A et les distances dans les combinaisons ajustées en conséquence.

#### 5344. Cycle libre

##### 1<sup>re</sup> année

Les parcours proposés doivent permettre d'initier les jeunes chevaux en les ménageant. Ils s'inspirent de ceux des 4 ans classiques et suivent une progression dans le temps afin de donner aux jeunes chevaux style et confiance (cf. tableau des cotes art. 5321).

Les deux épreuves de la Finale nationale comportent des obstacles naturels et des combinaisons.

Les tracés de parcours doivent éviter aux cavaliers des interventions marquées. Ils sont simples, avec de larges changements de main, style 8 de chiffre, et comportent 8 à 11 sauts. À partir de la mi-mai, on introduit une combinaison simple (oxer-vertical) à deux foulées.

### **2<sup>e</sup> année et 3<sup>e</sup> année**

Les parcours proposés doivent permettre d'initier les jeunes chevaux en les ménageant. Ils s'inspirent initialement de ceux des 5 ans B classiques pour les 2<sup>e</sup> année et 6 ans B pour les 3<sup>e</sup> année et suivent ensuite une progression dans le temps afin de donner aux jeunes chevaux style et confiance (cf. tableau des cotes art. 5321).

Les deux épreuves de la Finale nationale comportent des obstacles naturels et des combinaisons.

### **535. Ordre de passage**

Dans tous les concours de Saut d'Obstacles organisés par la S.H.F. la règle du « 8 chevaux par quart d'heure » s'appliquera.

L'horaire de début de chaque épreuve et une éventuelle modification du nombre de chevaux par quart d'heure seront indiqués à la rubrique « Horaires et renseignements divers » du Bulletin de la S.H.F. Les concurrents pourront calculer leur horaire de passage en fonction de leur numéro d'ordre. Ils seront tenus de se présenter au commissaire de paddock pour entrer en piste dans le quart d'heure correspondant à l'horaire ainsi calculé.

Les changements de monte et déclarations de monte (cavaliers « sous X ») devront impérativement être signalés avant le début de l'épreuve sous peine d'une amende de 25 €.

Les concurrents qui ne se présenteraient pas dans la tranche horaire impartie seront passibles d'élimination ; si le déroulement des épreuves le permet, le commissaire au paddock pourra attribuer une nouvelle tranche horaire. Une amende de 25 € sera alors prélevée sur le compte ayant servi à l'engagement du cheval (art. 133).

Les organisateurs d'épreuves de saut d'obstacles pourront décider de ne pas appliquer la règle des « 8 chevaux par quart d'heure ». Ils devront dans ce cas en informer les concurrents par le biais de la rubrique « Informations » sur le site FFECOMPET.

S  
O

## 536. Barèmes d'épreuves. Particularités du jugement des épreuves d'élevage

### 5361. Barèmes

Dans les concours pour jeunes chevaux, chaque épreuve de saut d'obstacles est jugée selon le barème F.F.E. indiqué au paragraphe correspondant :

- barème A sans chronomètre sans barrage ;
- barème A au chronomètre ;
- barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre.

Sur les épreuves à temps différé, la première phase comporte de 5 à 8 obstacles, la deuxième de 4 à 6.

### 5362. Jugement des épreuves

#### 53621. Généralités

Le jugement des épreuves d'élevage est strictement identique à la réglementation technique F.F.E. en vigueur notamment en ce qui concerne les causes d'élimination :

- élimination à la 3<sup>e</sup> désobéissance ;
- élimination à la 1<sup>re</sup> chute.

Sauf en cas de chute du Jeune Cheval, le concurrent peut, après avoir été éliminé, sauter — ou tenter de sauter — une fois un obstacle simple faisant partie de l'épreuve en cours.

#### 53622. Dérogation du règlement de saut d'obstacles de la F.F.E.

Un cavalier ayant chuté sans qu'il n'y ait chute du cheval, est autorisé à remonter et sauter un obstacle avant de quitter la piste.

Dans les concours régionaux, le Président du jury pourra autoriser les chevaux de 4 ans éliminés après trois refus à poursuivre leur parcours. Dans ce cas, au 4<sup>e</sup> refus incluant les 3 refus éliminatoires, le cheval devra arrêter son parcours et sortir immédiatement du terrain.

En épreuve de Cycle classique 4 ans, sur les obstacles dont la largeur est de moins de 60 cm et dont l'avant-dernier plan n'excède pas la moitié du dernier plan, la chute du dernier plan n'est pas pénalisée.



### 53623. Franchissement de la ligne de départ

Après le coup de cloche du Président du jury, les concurrents disposent de 45 secondes pour franchir la ligne de départ.

Au bout de 45 secondes le chronomètre est déclenché même si le concurrent n'a pas franchi la ligne de départ, qu'il s'agisse d'une épreuve à temps imparti ou d'une épreuve dont le classement fait intervenir la vitesse sur le parcours.

S  
O

### 537. Jury, commissaire au paddock et Chef de piste

#### 5371. Epreuves régionales de Cycle classique Label

Le jury des épreuves du Cycle classique Label comprend un président de jury de niveau National Elite ou habilité par la S.H.F., un ou plusieurs assesseurs de niveau minimum National ou habilités par la S.H.F. et un commissaire au paddock de niveau National minimum ou habilité par la S.H.F.

Le Chef de piste doit être de niveau National Elite ou habilité par la S.H.F.

#### 5372. Epreuves régionales de Cycle libre

Le jury des épreuves du Cycle libre comprend un président de jury et un ou plusieurs assesseurs, de niveau minimum Candidat National ou habilité par la S.H.F. et un commissaire au paddock de niveau minimum National ou habilité par la S.H.F.

Le Chef de piste doit être de niveau National Elite ou habilité par la S.H.F.

### 538. Tenue des cavaliers

En épreuves régionales de saut d'obstacles pour jeunes chevaux/pones les tolérances suivantes sont admises par rapport au règlement F.F.E. :

- culotte beige ou gris clair ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste.

Dans les concours interrégionaux et pour les finales de saut d'obstacles, la tenue devra comporter les éléments suivants :

- culotte blanche ;
- chemise de couleur avec col blanc en cas de port de la veste ;
- chemise entièrement blanche en cas d'absence de la veste.

**Chap. 54. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DES EPREUVES DE SAUT D'OBSTACLES****541. Principes généraux - Cycle classique 4 ans**

	Concours Régionaux Formation	Concours Régionaux Qualification	Interrégionaux	Finale
		Circuit d'élevage C.S.O. cycle classique exclusif		
Qualificatif		minimum 6 épreuves régionales C.S.O. Formation	Quota d'épreuves (voir tableau ci-dessous)	
				Barre de points = gains x note de modèle et allures
Participation	Obligatoire pour circuit régional Qualification		Obligatoire pour la Finale	
Déroulement	1 ou 2 épreuves barème A sans chrono	1 ou 2 épreuves barème A sans chrono	2 épreuves barème A sans chrono + test modèle et allures	2 épreuves barème A sans chrono à 325 m/min
Classement				Séparé mâles / Hongres et juments Elite ≤ 4,5 pts Excellent ≤ 8 pts Très bons ≤ 12 pts

	Avant Régionaux Qualification	Avant C.I.R.	Avant Finale	Sur l'année
Epreuves officielles				max 22
Epreuves officielles C.S.O.				
Epreuves d'élevage		max 16	max 18	max 22
Epreuves d'élevage C.S.O.	minimum 6 régionaux Formation	max 12 min 6 régionaux Formation	max 14	max 16

*Alternances interdites :*

- épreuves d'élevage C.S.O. Classique/épreuves fédérales;
- épreuves d'élevage C.S.O. Classique/C.S.O. Libre.

## 542. Principes généraux - Cycle classique 5 ans

	Concours régionaux	Interrégionaux	Finale
	Circuit d'élevage CSO Cycle classique exclusif		
Qualificatif		Quota d'épreuves (voir tableau ci-dessous)	
			Barre de gains
Participation		Facultatif pour la finale	
Déroulement	1 ou 2 épreuves barème A sans chrono à 350 m/mn	2 épreuves barème A sans chrono à 350 m/mn	2 épreuves barème A sans chrono + NEP + Critérium barème A sans chrono à 350 m/mn
Points de bonification championnat			<ul style="list-style-type: none"> <li>Régularité sur l'année 1/2 pt à 3 pts</li> <li>Résultat CIR 1/4 à 1/2 pt par parcours</li> </ul>
Classement			Séparé mâles hongres et juments Elite ≤ à 2 pts Excellent ≤ à 6 pts Très bon ≤ à 10 pts

S  
O

	Avant CIR	Avant finale	Sur l'année
Epreuves officielles			max 25
Epreuves officielles de CSO			max 23
Epreuves d'élevage	max 20	max 22	max 29
Epreuves d'élevage CSO Cycle classique	max 18	max 20	max 27

Un jeune cheval est autorisé à participer à 3 CSI hors de France. Les épreuves officielles effectuées dans ces concours internationaux ne seront pas prises en compte dans le quota d'épreuves de CSO autorisées ci-dessus avant le CIR ou la Finale nationale.

*Alternances interdites :*

- épreuves d'élevage CSO Cycle classique/épreuves fédérales;
- épreuves d'élevage CSO Cycle classique/CSO Cycle libre, pour participer à la finale CSO Cycle classique 5 ans.

## 543. Principes généraux - Cycle classique 6 ans

	Concours régionaux	Interrégionaux	Finale
Qualificatif		Quota d'épreuves (voir tableau ci-dessous)	
		Barre de points	
Participation		Facultatif pour la finale	
Déroulement	<b>6 ans A :</b> 1 ou 2 épreuves 1 <sup>re</sup> ép. : barème A sans chrono à 350 m/mn 2 <sup>e</sup> ép. : barème A au chrono <b>6 ans B :</b> 1 ou 2 épreuves barème A sans chrono à 350 m/mn	<b>6 ans A :</b> 2 épreuves : 1 <sup>re</sup> ép. : barème A sans chrono à 350 m/mn 2 <sup>e</sup> ép. : barème A au chrono <b>6 ans B :</b> 1 ou 2 épreuves barème A sans chrono à 350 m/mn	2 épreuves barème A : 1 <sup>re</sup> ép. : barème A sans chrono : à 350 m/mn 2 <sup>e</sup> ép. : barème A chrono : sans barrage + NEP + Critérium barème A chrono à 350 m/mn barrage chrono
Points de bonification championnat			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régularité sur l'année 1/2 pt à 3 pts</li> <li>• Résultat CIR 1/4 à 1/2 pt par parcours</li> </ul>
Classement			Séparé mâles, hongres et juments Elite ≤ à 3 pts Excellent ≤ à 7 pts Très bon ≤ à 11 pts

	Avant CIR	Avant finale	Sur l'année
Epreuves officielles	max 32	max 34	néant
Epreuves d'élevage CSO Cycle Classique	max 20	max 22	néant

*Alternance interdite :*

– épreuves d'élevage CSO Cycle classique/CSO Cycle libre, pour participer à la finale CSO Cycle classique 6 ans.

*Circuit Future Elite CSI 6 ans :*

– gains qualificatifs théoriques calculés selon les barèmes S.H.F. des épreuves régionales de 6 ans A.

544. Principes généraux - Cycle libre 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

Correspondance âge/année de Cycle libre			
Age	Nb d'années d'épreuves officielles en CSO		Catégorie d'épreuves correspondante
4 ans	1 <sup>re</sup> année	⇒	C. libre 1 <sup>re</sup> année 4 ans
5 ans	1 <sup>re</sup> année	⇒	C. libre 1 <sup>re</sup> année 5 ans
5 ans	2 <sup>e</sup> année	⇒	C. libre 2 <sup>e</sup> année 5 ans
6 ans	1 <sup>re</sup> année	⇒	C. libre 2 <sup>e</sup> année 6 ans
6 ans	2 <sup>e</sup> année	⇒	C. libre 2 <sup>e</sup> année 6 ans
6 ans	3 <sup>e</sup> année	⇒	C. libre 3 <sup>e</sup> année 6 ans

S  
O

	Concours régionaux	Finales régionales	Finale
	Circuit d'élevage CSO non exclusif		
Qualificatif			Barre de gains obtenus en épreuve d'élevage dont au moins 70 % en Cycle libre
Participation		Facultatif pour la finale	
Déroulement	1 ou 2 épreuves barème A sans chrono à 325 m/mn (1 <sup>re</sup> année) ou 350 m/mn (2 <sup>e</sup> année)	CL 1 : 2 ép. barème A sans chrono  CL 2/3 : 1 <sup>re</sup> ép. au barème A sans chrono, 2 <sup>e</sup> ép. barème A au chrono  Classement au cumul des 2 ép.	CL 1 : 2 ép. barème A sans chrono + NEP phase montée - points de bonification a) en Finales régionales b) Dans les autres disciplines  CL 2/3 : 2 épreuves au barème A au chrono; Classement au cumul des 2 ép.

	Maximum d'épreuves autorisées		
	Avant finale	Sur l'année	Sur l'année participation au c. classique l'année suivante
<b>Chevaux de 4 ans (CL 1<sup>re</sup> année)</b>			
Epreuves officielles	néant	néant	max 20
Epreuves officielles de CSO	18	20	max 14
<b>Chevaux de 5 ans (CL 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année)</b>			
Epreuves officielles	néant	néant	max 25
Epreuves officielles de CSO	23	25	max 23
<b>Chevaux de 6 ans (CL 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année)</b>			
Epreuves officielles	néant	néant	
Epreuves officielles CSO	34	36	